

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

4 ACTUALITÉS

- Centenaire de la création de l'escadrille Lafayette 4
Cérémonies du 8 mai 2016 35

6 DOSSIER

- Les cerfs-volants durant la Grande Guerre 6

15 HISTOIRE

- Journal de bord du soldat Paul Ghestem
27 mai - 4 juin 1940 15
Le train d'Annonay 17
Opération en pays Moï 22
Nos camarades nous ont confié leurs trésors 26
Opérations de guerre au sol de la Marine nationale 28
Le commando de chasse 45 - 31^e BCP 30
L'avis d'un coopérant au Tchad en 1978 36

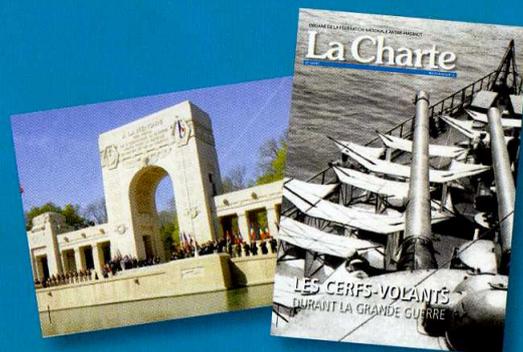
41 GRANDE-GARENNE

45 GROUPEMENTS FNAM

La Charte

Organe de la Fédération Nationale André-Maginot

BIMESTRIEL - Commission paritaire n°1218 A 06718
Mai-juin 2016 - Dépôt légal à parution



1^{er} page de couverture :
Les cerfs-volants d'observation sur le Gambetta.
© Mémoire des hommes

4^e page de couverture :
**Centenaire de l'escadrille La Fayette
à Marnes-la-Coquette, le 20 avril 2016.**
© SNAPP Reportages

Ancienne Fédération Nationale des Mutiles,
Victimes de guerre et Anciens combattants.
L'aînée des associations, créée en 1888
et reconnue d'utilité publique le 28 mai 1933.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATION :
24 bis, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris
Tél. : 01 40 46 71 40 - Fax : 01 40 46 71 41
C.C.P. Fédération Maginot Paris 714-96 U.
E-mail : fnam@maginot.asso.fr
Site internet : www.federation-maginot.com

DIRECTION ET RÉDACTION :
Directeur de la publication : Henri Lacaille.
Rédacteur en chef : Jean-Marie Guastavino.
Rédactrice en chef adjointe : Cathy Berjot-Ben Helal.
E-mail : lacharte@maginot.asso.fr

MAISON DE VACANCES :
La Grande-Garenne
18330 Neuvy-sur-Barangeon
Tél. : 02 48 52 64 00 - Fax : 02 48 52 64 02.

RÉSIDENCE ANDRÉ-MAGINOT (EHPAD) :
Tél. : 02 48 52 95 60

MISE EN PAGE - IMPRESSION - EXPÉDITION :
Caractère Imprimeur
ZI Delta, 57 Montée de Saint-Menet, 13011 Marseille.

ABONNEMENT ANNUEL :
France 8 €, Étranger 10 €, prix unitaire 1,10 €.
Pour tout changement d'adresse, envoyer 0,50 € et la
dernière bande du journal à la rédaction. Toute adhésion
nouvelle doit être accompagnée d'une contribution de
0,50 € aux frais de fabrication de la plaque-adresse.

*La direction de La Charte ne peut être tenue respon-
sable de la perte ou de la destruction des documents
qui lui auraient été spontanément confiés.*